

DÉCISION DG n°2017-290 du 31 JUIL. 2017

portant modification de la décision DG n°2016-246 du 26 septembre 2016 portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-315 du 31 juillet 2013 portant création du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2016-246 du 26 septembre 2016 portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** le courriel de démission de Mme PIBAROT (Marie-Laure) en date du 13 mars 2017.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est mis fin à compter du 14/03/2017, à sa demande, au mandat de Mme PIBAROT (Marie-Laure).

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 31 JUIL. 2017

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe